

**DÉCISION N°03/2024
DE MONSIEUR LE MAIRE DE GRAND-CHARMONT (25200)**

Objet: *Avenant n°1 au marché de restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont – lot n°13 Faux plafonds / Cloisons modulaires – Entreprise SAS PLAFOND LAFFOND sise 7 route de Rougemont – 25110 AUTECHAUX*

Le Maire de la Ville de Grand-Charmont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité ;

Vu la délibération N°198/2022 en date du 18 janvier 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 21 janvier 2022 et chargeant le Maire de prendre toutes décisions relatives aux pouvoirs délégués par cette délibération, et notamment son quatrième alinéa l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

Vu la décision n°15/2022 en date du 4 mai 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 5 mai 2022 et attribuant le lot n°13 Faux plafonds / Cloisons modulaires du marché de travaux concernant la restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont à l'entreprise SAS PLAFOND LAFFOND sise 7 route de Rougemont – 25110 AUTECHAUX, pour un montant de 27 816,11 € HT (33 379,33 € TTC) ;

Vu la décision n°15/2023 en date du 6 avril 2023, visée par le contrôle de légalité en date du 6 avril 2023 et validant un avenant financier n°1 d'un montant de – 2 932,62 € HT (– 3 519,14 € TTC) portant le marché à 24 883,49 € HT (29 860,19 € TTC) ;

Considérant la nécessité d'ajuster les prestations du marché suite à des modifications contraintes de l'aménagement ;

Considérant les crédits nécessaires inscrits au budget de la collectivité ;

DÉCIDE

1 – La conclusion du présent avenant financier n°2 d'un montant de – 9 034,15 € HT (– 10 840,98 € TTC) portant le montant du marché confié à l'entreprise SAS PLAFOND LAFFOND de 24 883,49 € HT (29 860,19 € TTC) à 15 849,34 € HT (19 019,21 € TTC), soit – 43,02 % en cumulé.

2 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Grand-Charmont et le Trésorier du SGC du Pays de Montbéliard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

3 – La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site internet de la Ville.

4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à GRAND-CHARMONT, le 13 février 2024

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER



Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Transmise au contrôle de légalité le 13/02/2024
Publiée le 13/02/2024

Ville de

**Grand
Charmont**

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le

ID : 025-212502843-20240213-ST_03_2024-DE



**Opération : Restructuration de la ferme Kauffmann
à Grand-Charmont
Restauration scolaire et Périscolaire**

**Lot N° 13 : Faux-Plafonds - Cloisons Modulaires
*Avenant N° 02***

1 – Marché N° 2002-002-13

Entre :

Ville de GRAND CHARMONT
Monsieur MUNNIER, Maire
21 Rue Pierre Curie
25200 GRAND CHARMONT

Et

PLAFOND LAFFOND
7 route de Rougemont
25110 AUTECHAUX

2 – Objet de l'avenant : Moins-value isolation sur faux-plafond

- 1) Laine de Gr 32 MM EP 100 MM (228,88 m²) - Poste 13-2-1 Tranche Ferme
- 2) Laine de Gr 32 MM EP 100 MM (244,36 m²) - Poste 13-2-1 Tranche Optionnelle

3 – Incidences financières (Devis n° 16407TS4 du 02/02/2024 ci-joint)

⇒ Laine de Gr 32 MM EP 100 MM revêtue fournie et posée sur plafond compris toutes suggestions de mise en œuvre pour un montant de 4 369,32 € HT

⇒ Laine de Gr 32 MM EP 100 MM revêtue fournie et posée sur plafond compris toutes suggestions de mise en œuvre pour un montant de 4 664,83 € HT

Montant de l'avenant : - 9 034,15 € HT

4 – Conclusion de l'avenant

Marché de base : 27 816,11 € HT

Avenant N°1 : - 2 932,62 € HT

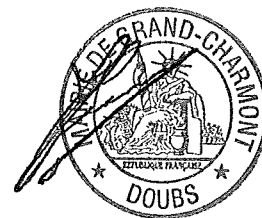
Avenant N°2 : - 9 034,15 € HT (- 43,02%)

Le marché de l'entreprise PLAFOND LAFFOND est de ce fait porté de 24 883,49 € HT à 15 849,34 € HT

Cachet et signature du Titulaire,
Le 08/02/2024

Le Maître d'ouvrage,
Le Maire,
Le 13/02/2024

SAS PLAFOND LAFFOND
2, route de Luxiol - 25110 AUTECHAUX
Tél. 03 81 84 00 79 - www.laffond.fr
email : secretariat@laffond.fr
R.C. BESANÇON 748104 - SIRET 301 793 857 00022





70
ANS
1949 - 2019

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

CLOIS

Publié le

ID : 025-212502843-20240213-ST_03_2024-DE

ISOLATION INTERIEUR (EXTERIEUR)
PLANCHER TECHNIQUE
BARDAGE EXTERIEUR

Tél. : 03 81 84 00 79

DEVIS n° 16407TS4

AUTECHAUX, le 02/02/24

Adresse chantier :

Ferme KAUFFMANN 19 RUE DU PAQUIS
25200 GRAND CHARMONT

VILLE DE GRAND CHARMONT

21 Rue Pierre Curie
25200 GRAND CHARMONT

Objet : Restructuration de la Ferme "Kauffmann - Restauration Scolaire - Périscolaire" à GRAND CHARMONT (25200) - Lot 13: Faux-Plafonds - Cloisons Modulaires - Devis de moins-value ISOLATION -

N°	Désignation	Un	Qté	P.U.	Montant
1	<u>Moins-value isolation - Plafond et ossature blanche</u>				
1.1	LAINES DE GR 32 MM EP 100 MM revêtue fournie et posée sur plafond compris toutes suggestions de mise en oeuvre	M2	228,88	19,09	4 369,32
1.2	LAINES DE GR 32 MM EP 100 MM revêtue fournie et posée sur plafond compris toutes suggestions de mise en oeuvre	M2	244,36	19,09	4 664,83
Sous-total Moins-value isolation - Plafond et ossature blanche			-1,00	9 034,15	-9 034,15

Mention manuscrite "Bon pour accord"

Date, cachet et signature.

le 13/02/2024



Total H.T.	-9 034,15
Total T.V.A. 20,00 %	-1 806,83
Net à payer (Euro)	-10 840,98

Voir nos conditions générales de vente sur la page suivante.